

L'info ADC SUD



octobre 2025



**En roue libre !!!
SNCF VOYAGEURS
veut créer sa filiale
d'intérim' Traction**

SUD-Rail vous dit tout !!

Lors de la bilatérale avec la Direction de la Traction le 16 septembre 2025, la délégation SUD-Rail a appris que la Direction souhaitait créer une filiale « de conducteurs intérimaires ».

Les réponses à nos nombreuses questions étaient soit partielles soit insatisfaisantes et nous avons donc déposé une **Demande de concertation immédiate**.



Une DCI pour éclaircir les points conflictuels ou pas !!

La première question que la délégation SUD-Rail souhaitait éclaircir était le cadre juridique de cette filiale :

Il nous a été confirmé que ce serait une filiale qui serait dans les faits une agence d'intérim' du ferroviaire.

Cette information est importante car elle exclut la possibilité pour la Direction d'utiliser ces agents en remplacement du personnel gréviste.

SUD-Rail restera vigilant quant à l'utilisation de ces agents pendant les grèves !!

La deuxième question était le personnel visé pour le recrutement de ces ADC :

C'est une demie surprise, mais il nous est annoncé que la cible privilégiée serait ... **Les retraités**.

Cette réponse inclut les ADC, mais aussi les DPX et les conducteurs occasionnels.

De plus, en langage patronal, une cible privilégiée, veut dire que l'on commence par cette population mais que l'on ne s'interdit rien.

Pour SUD-Rail c'est inacceptable. Nous revendiquons des emplois pérennes sur les bassins d'emplois concernés.

LES HOMMES AIDÉS ONT UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 84 ANS, CONTRE 71 ANS POUR LES PLUS MODESTES



La troisième question était le périmètre d'action, le volume d'agent et le cadre de déploiement éventuel :

La réponse qui nous a été fournie est que cette création comblerait le trou qui est actuellement bouché par les CDD seniors. Le volume serait faible (environ 20 agents au début). Les agents seraient déployés en cas d'aléas (ce qui veut à peu près tout dire vu qu'aujourd'hui en production on traite un férié comme un aléa), mais uniquement pour la SA VOYAGEUR et au TER. Le TGV est exclu de ce dispositif ainsi que les autres opérateurs ferroviaires.....

Les vraies raisons qui justifient cette création de filiale sont beaucoup moins avouables, en réalité.

La Direction compte utiliser cette réserve d'agents de conduite lors des « mise en exploitation de ces filiales », pour pouvoir assurer le plan de transport et être à l'effectif le temps de la survie des accords d'entreprise (15mois) et ne pas se retrouver ensuite avec du sureffectif une fois que les accords seront tombés et qu'ils pourront augmenter la productivité....

Les masques tombent uns à uns. Il faudra apporter une réponse collective à ces attaques. SUD-Rail mettra toute son énergie et son outil syndical à disposition des agents de conduite pour s'opposer à cette attaque sur nos conditions de travail.



Rejoins-

